

POUR LE CABINET ROYAL
RECOURS EN GRÂCE

Nous soussignés honorables, Parlementaires italiens et européens

soumettons

à Sa Majesté Mohammed VI le cas de monsieur BRITEL ABOU ELKASSIM, détenu dans la prison de Aïn Borja, condamné à la peine de neuf ans en janvier 2004 par la Cour d' Appel de Rabat, dont le recours auprès de la Cour Suprême a été rejeté en octobre 2004, sur les bases des délits d'association subversive et d'organisation de séances non autorisées.

Dans les motifs de l'arrêt la référence à l'existence conduite en Italie par Britel est explicite : il a vécu dans la ville de Bergame, depuis 1989. Il est ressortissant italien et marié avec une femme italienne.

Pendant son séjour en Italie Britel n'a jamais cessé de travailler afin de garantir l'entretien de sa mère et de ses sœurs, qui habitent au Maroc et qui sont en conditions très pénibles d'un point de vue économique.

Les accusations qui lui avaient été adressées en Italie – où il a été assujéti, pendant une période de la durée de cinq ans environ, à de nombreuses enquêtes, causées par une venimeuse campagne de presse – se sont révélées "manifestement non fondées", comme le juge d'instruction a écrit pendant l'ordonnance de classement du 29.09.06.

La Commission TDIP du Parlement Européen dans le projet provisoire du 24.11.06 "*sollicite une concrète intervention de la part du Gouvernement Italien pour que Abou Elkassim Britel soit immédiatement relâché*".

Le 14.12.06 le Sous-secrétaire d'État pour la Justice Luigi Li Gotti, en répondant à l'interpellation par l'honorable Locatelli concernant ce qui est arrivé à Monsieur Britel, a souligné que "*le cas décrit par l'interpellation est à la fois inquiétant et très intéressant*" et il a assuré un engagement inconditionnel.

Pendant ces années il a beaucoup souffert, il est physiquement exténué et moralement abattu.

On lui a nié sa liberté et la possibilité d'être proche des personnes qu'il aime, la même souffrance a été infligée à sa famille.

Sa femme Khadija, qui a embrassé la foi islamique depuis 11 ans, a essayé de l'aider en se rendant au Maroc de temps à autre et tout en continuant de travailler en Italie afin de se mettre dans la condition de soutenir toute dépense nécessaire à une situation pareille.

Prenant en considération tous les faits, tout en insistant sur l'importance de contraster le terrorisme dans le respect des valeurs fondamentales des droits humains et d'un état de droit, on Vous prie de gracier notre concitoyen BRITEL ABOU ELKASSIM et de l'autoriser à quitter tout de suite le territoire marocain pour qu'il puisse se rendre chez soi à Bergame et rejoindre finalement sa famille.

En confiant en votre volonté d'appuyer cette cause humanitaire, on souhaite un futur de prospérité pour Vous et Votre Pays.

Roma – Bruxelles – Rabat, janvier 2007

Hon. Ezio Locatelli
Hon. Francesco Martone
Hon. Giusto Catania
Hon.
Hon.